

Carte scolaire 1^{er} degré rentrée 2015 - CTSD le 7 avril

Vers quelle carte pour la rentrée 2015 ?

Edito

Cette année témoigne d'une nouvelle dégradation dans les relations sociales, la hiérarchie ne prend même plus la peine d'informer les représentant-es du personnel. Mépris symptôme d'une contrainte schizophrénique ? Des promesses ressassées de lendemains qui chantent, alors que l'école s'approche du gouffre : des classes entières où se succèdent des enseignant-es sans formation sombrent dans le chaos, les nouveaux « rythmes » déphasent les enseignant-es et les élèves, les moyens réellement en place se dégradent (seuils, RASED supprimés ou non pourvus...). La hiérarchie reconnaît que l'année prochaine sera particulièrement difficile (!). Alors ? Il est plus que temps d'envisager un mouvement unitaire d'ampleur, seul à même d'obtenir les 1 600 postes qui manquent ! Le CTSD repoussé au 7 avril pour des intérêts électoralistes pourrait constituer le détonateur.

■ **Education prioritaire, recette d'une réformep. 2**

■ **Préparer le CTSD : on mobilise dès maintenant ! p. 3**

■ **Les besoins du 93 VS les postes prévus.....p. 4**

EDUCATION NATIONALE :
RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE



L'éducation prioritaire en chiffres

205 écoles REP+ dans 27 réseaux

Il y avait auparavant 155 écoles dans 18 Eclair (arrêté du 21 juin 2011). Une augmentation qui n'empêche pas trois sorties : Lucie-Aubrac de Pierrefitte, Maurice-Thorez à Stains, René-Descartes à Tremblay-en-France. Dans les 12 entrées, 3 étaient déjà au moins partiellement considérés comme Eclair : 9 dans le bassin 1 – Wallon à Aubervilliers, Vigo et Martin-du-Gard à Epinay, Politzer et Poincaré à La Courneuve, La Courtille à Saint-Denis, Joliot-Curie et Barbara à Stains, Vilar à Villetaneuse –, 2 dans le bassin 2 – Galois et Painlevé à Sevran –, 1 dans le bassin 3 – Jean-Lolive à Pantin.

287 écoles REP dans 52 réseaux

Auparavant 220 écoles dans 45 réseaux. Auxquelles il convient de rajouter 10 AZ1, 12 AZ2, 30 contrats ville et une trentaine d'écoles bénéficiant par « bienveillance » de normes ZEP. 4 réseaux sortent : Descartes à Tremblay, Eluard à Montreuil, Gérard-Philippe à Aulnay, Balzac à Neuilly-sur-Marne, tandis que la lutte a permis finalement de conserver Courbet à Romainville avec le groupe scolaire Cachin. Les chiffres sont flatteurs. On est cependant très loin de ce qui serait nécessaire dans le département, de ce à quoi on pouvait s'attendre. Des écoles à plus de 50 % de PCS défavorisées ne sont pas classées... Les sorties, la faiblesse relative des entrées, s'expliquent par la philosophie de la réforme et la manière dont elle a été mise en place.



9 mesures pour le 93 (2) : 13 réseaux d'éducation prioritaire en plus. Largement insuffisant au regard des besoins du département. Il faut attribuer le label en fonction des besoins et non d'une enveloppe prédéterminée !

« C'est vrai que ça va être une année difficile pour le terrain. Cette année, ça va être une année un peu compliquée. »

Mme Laugier, secrétaire générale de la DSDEN 93, le 27 janvier 2015

Les moyens et leur répartition

C'est le nœud du problème : il s'agit d'une réforme à moyens constants, alors que la France est à la traîne concernant les moyens consacrés à l'éducation prioritaire (1,5 % du budget de l'Education nationale contre 4 % préconisés par l'OCDE), ce qui a pour effet une école particulièrement inégalitaire comparée aux autres systèmes éducatifs des pays riches.

Des enveloppes académiques

Si les critères sont désormais nationaux, les enveloppes restent académiques. La réforme ne pouvait se faire au niveau national, car cela aurait conduit, dans le cadre d'un budget contraint, à ce que l'essentiel des moyens soient attribués à la Seine-Saint-Denis. Politiquement intenable. L'enveloppe académique permet de conserver des moyens dans toutes les académies, même s'ils sont rognés ça et là, tout en donnant un peu plus où ils sont le plus flagrants. On prend un peu aux pauvres pour donner un peu plus aux plus pauvres.

Des enveloppes contraintes

L'enveloppe globale n'étant pas modifiée, la logique est de déterminer les besoins en fonction des moyens disponibles... même si les besoins restent justifiés objectivement au regard des critères. Cela entraîne un effet de seuil particulièrement nocif et amène à des décisions arbitraires difficiles à admettre. Des écoles avec des PCS défavorisés de plus de 50 % ne sont pas en éducation prioritaire, voire en ont été sorties...

**Education prioritaire...
sans moyens
supplémentaires !**

Les enjeux d'un plan de rattrapage

Ce que demande le 93 en tant que département sous-doté aux besoins particulièrement importants ne se substitue pas à ce que demandent d'autres départements, ni à des revendications plus globales, comme une baisse sérieuse des effectifs par classe partout.

Les contractuels

Il y avait la situation déplorable des stagiaires sans formation en responsabilité de classe. Avec l'arrivée massive des contractuels, les fondements de l'école de la République sont brisés : comment est-il possible d'imposer à des enfants leur présence dans une classe, 5 jours par semaine pendant une année, où ils n'apprendront rien, où ils seront en danger, face à des enseignants sans formation, qui dans le meilleur des cas parviendront à contenir leur classe disciplinairement ? Et la hiérarchie, qui bien entendu n'accepterait pas cela pour ses propres enfants, ose culpabiliser les parents

qui défendent la scolarité de leurs enfants, ces mêmes parents dits « démissionnaires ». Les contractuels doivent être sortis immédiatement de classe et entrer pour ceux qui le souhaitent dans un parcours de formation leur permettant d'accéder à la titularisation.



9 mesures pour le 93 (5, 6 et 7) n'apportent aucune réponse sérieuse, ni immédiate ni de long terme. La 5 : en responsabilité dès le master 1...

Les conditions de travail

Elles se détériorent gravement d'année en année, parallèlement aux conditions d'apprentissages, rendant pour certains l'exercice de la profession insupportable. Le sentiment d'enfermement est renforcé alors que les droits des enseignants sont bafoués : formation, mobilité professionnelle, mutation, temps partiel, détachement...



9 mesures pour le 93 (8) durcir les conditions de sortie pour parer au manque de vocations !

Les critères ZEP

Les critères retenus reposent sur des données de 2012, parfois caduques. Par ailleurs, la hiérarchie refuse de fournir les données pour les écoles hors éducation prioritaire, ce qui empêche toute vérification...

Les critères pour le 2nd degré sont :

- pourcentage des habitants en ZUS,
- pourcentage d'élèves issus de catégories sociales les plus défavorisées,
- taux d'élèves boursiers,
- % de redoublants à l'entrée en 6^e.

Le classement du collège commande celui des écoles. Or ces critères sont discutables : les ZUS oublient les zones rurales, les deux derniers critères dépendent de choix effectués par les parents et les enseignants...

Les critères pour le 1^{er} degré :

- PCS défavorisés,
- taux de chômage,
- absence de diplôme,
- revenu médian.

Plus pertinents, hélas utilisés pour sortir des écoles d'un REP, l'administration prétendant impossible d'attribuer des moyens REP à une école hors réseau... Au nom de la logique de réseau, ce qui fonctionne dans un sens ne fonctionne pas dans l'autre...

Des postes, oui... mais s'ils sont vacants ?

La problématique des moyens abordée en CTSD ne tient pas compte des postes vacants. Non seulement le nombre de postes est insuffisant, mais une partie d'entre eux n'est pas pourvue, ou pourvue avec des contractuels (500 dans le 93). Pour autant, on ne peut reléguer le manque de moyens au second plan : il faut plus de moyens ET qu'ils soient pourvus avec des enseignants formés (et non des contractuels ou des stagiaires, ce qui est le cas des 297 postes soi-disant créés depuis 2 ans et d'environ 800 autres postes). Les deux problèmes relèvent de la dégradation globale de l'Education et doivent être traités de front, tenant compte de l'attractivité du métier dans le 93 : plus de postes, conditions de travail et salariales améliorées, formation avec prérecrutement, sont des leviers interdépendants pour redonner des moyens au système éducatif.

Préparer le CTSD du 7 avril : les moyens dûs pour tous !

On mobilise !

La mobilisation départementale du 3 février n'est qu'une étape. Pour qu'elle ne reste pas une journée isolée, les écoles doivent préparer dès maintenant une mobilisation beaucoup plus large, la plus unitaire possible, en vue du CTSD du 7 avril. Nous vous proposons avec la CGT ces deux motions d'écoles qui peuvent être discutées à l'occasion d'un conseil d'école*, d'un conseil des maîtres-ses, signée par l'équipe, les représentant-es de parents (servir de pétition...), de la mairie... Faites remonter à la hiérarchie et à vos représentant-es ! Informez-nous et les autres organisations syndicales de vos initiatives ! Vos représentant-es SUD Education au CTSD ctsd93@sudeducriteil.org

* la motion de conseil d'école n'existe pas, mais les participants à un conseil d'école sont libres, avant ou après, ou pendant une suspension de séance, de se mettre d'accord sur une motion commune !

Motion/courrier pour demander l'attribution d'un maître sup (écoles élémentaires ou maternelles de REP ou REP+)

Transmettre

- à l'administration : Mme Moncada, directrice académique adjointe chargée des maîtres sup. ce.93plus-de-maitres@ac-creteil.fr, copie à M. Brison, directeur académique ce.93cabinet@ac-creteil.fr
- aux organisations syndicales

Motion de l'école : ___ Ville : ___ / Monsieur le directeur académique, Madame la directrice académique adjointe

Notre école est désormais classée en REP/REP+. Or, la réforme de l'éducation prioritaire prévoit d'implanter dans « chaque école » de l'éducation prioritaire un maître supplémentaire (« plus de maître que de classes », mesure 2 de la réforme présentée le 16 janvier 2014 par le Ministre, confirmée le 9 avril 2014 à l'occasion du lancement de la réforme). Par ailleurs, la réforme l'annonçait, « la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur sur l'ensemble des réseaux concernés à la rentrée 2015 ».

Nous vous demandons en conséquence de prévoir dans le cadre des opérations de carte qui seront discutées lors du CTSD du 7 avril, comme le Ministère s'y est engagé dans la réforme de l'éducation prioritaire, l'attribution d'un maître supplémentaire pour la prochaine rentrée dans notre école.

Signatures : l'équipe, les représentants de parents d'élèves, de la mairie...

Motion pour demander le respect des seuils et de la décharge de direction

Transmettre

- à l'administration : M. Brison, directeur académique ce.93cabinet@ac-creteil.fr
- aux organisations syndicales

Motion de l'école mater/élém ___ Ville : ___

Les moyens alloués à notre département s'élèvent à 240 postes pour assurer les ouvertures de classe nécessaires, le respect des seuils, l'amélioration du remplacement, les compléments de décharges de direction issus de l'entrée dans l'éducation prioritaire de certaines écoles, le plus de maître que de classe, les TPS, reconstituer les Rased ...

Nous restons donc toujours très en deçà des besoins, les trois dernières années ont laissé intact l'héritage de la période précédente. Les quelques postes accordés ont à peine couvert les augmentations d'effectifs. Et, à moyens constants, de nouveaux besoins apparaissent, liés à la réforme de l'éducation prioritaire et aux augmentations d'effectifs.

Les membres de la communauté éducative du département ne permettront pas la perte des seuils départementaux, repères clairs et connus de tous. Ces seuils (en décharge et en effectif par classe) sont notre priorité absolue. M. Tournier, chargé de l'éducation prioritaire au Ministère, s'était engagé à ce qu'ils soient maintenus lors d'une audience intersyndicale le 9 décembre 2014.

En conséquence, vous devrez ouvrir ___ classes dans notre école et porter la décharge de l'enseignant-e chargé-e de direction à ___ de décharge.

Signatures : l'équipe, les représentants de parents d'élèves, de la mairie...



Les moyens de la réforme de l'éducation prioritaire

- **maîtres supplémentaires** : 480 écoles REP et REP+, actuellement 28 maîtres sup, manquent **452 postes**. Même en basculant les 16 postes de PE des RAR (intervenant dans les écoles) en maîtres sup (supprimer là pour « créer » ailleurs...), le compte n'y sera pas !
- **TPS** : 100 mater en REP+ 138 en REP : 238 TPS – 25 existantes : **213 postes** à créer.
- **Formation** : 100 postes nécessaires en brigade REP+ (en supposant qu'ils soient parfaitement optimisés, donc qu'ils travaillent à temps plein sur les remplacements des 1830 enseignants en REP+ du département), moins les 20 postes actuels, soit **80 postes** de brigades REP+

Les moyens pour les seuils et les décharges de direction

- **Maintien des seuils** : 190 postes pour ramener toutes les écoles en dessous des seuils du 93 cette année, auxquels il faut rajouter 150 postes pour 2015 en tenant compte des effectifs prévisionnels pour l'année prochaine : **340 postes** (demandes syndicales en CTSD).
- **Décharges de directions** : environ **50 postes** pour couvrir le passage en éducation prioritaire des écoles auparavant hors ZEP et les ouvertures de classes nécessaires pour les écoles REP ou non.

Remise en place des moyens laminés :

- **RASED** : 1 réseau, ce sont 2 maître E, 1 G, 1 psy pour 30 classes dans les REP et les REP+. Pour les 4489 classes en éducation prio, il faut donc 150 réseaux, soit 605 postes, ce qui correspond aux postes obtenus en 1998. Moins les 357 postes subsistant (154 ME, 78 MG, 125 psy - dont de nombreux non pourvus...), ce sont **248 postes** à créer
- **Remplacement** : **300 postes** à créer, surtout de ZIL, pour remettre en état les moyens de remplacement sur le département et permettre de respecter les droits des enseignants à la formation.

Ce qui fait un total de 1683 postes à créer pour la rentrée 2015 pour respecter les seuils, mettre en place les mesures d'éducation prioritaire promises dans la réforme, remettre en place des RASED fonctionnels et les moyens de remplacement.



9 mesures pour le 93 (1) : 500 postes d'ici 2017... à peine de quoi maintenir les taux d'encadrement actuels malgré les augmentations d'effectifs.



9 mesures pour le 93 (3 et 4) : un concours supplémentaire de 500 postes pour 2015. 1650 postes plus au bas mot 700 postes vacants sur le département, ce sont donc 2350 postes qui doivent être ouverts immédiatement pour un concours supplémentaire. Les 1685 postes au concours « ordinaire » servant à couvrir les besoins annuels (départs en retraite...).

240 postes sont attribués pour la rentrée 2015. On peut les partager, à la louche, en 150 postes pour couvrir les augmentations d'effectifs (comme les deux années précédentes), et 90 postes liés au basculement sur le département de moyens d'éducation prioritaire piqués aux moins pauvres.

Problème : 240 postes attribués pour 1650 postes nécessaires, il y a un malaise... Non seulement les écoles qui basculent en éducation prioritaire n'auront pas les moyens qui vont avec, on invente donc une éducation prioritaire qui ne donne droit à rien sinon une appellation et une prime, mais encore les seuils ne seront pas respectés et pire vont continuer à se dégrader. En effet, une partie des 150 postes qui devraient couvrir les augmentations d'effectifs de cette année serviront en fait à créer des postes de maîtres sup, des TPS, des moyens de remplacement, tandis que la quasi intégralité des 90

**Au minimum :
1650 postes
pour le 93
à la rentrée
2015.**

**Un seul choix :
la lutte !**

90 moyens supplémentaires seront probablement accaparés par la brigade REP+ chargée de remplacer les enseignants durant leurs 9 jours de formation... **C'est donc probablement la moins intéressante des dispositions de la réforme qui va accaparer le peu de moyens supplémentaires et conduire paradoxalement à une nouvelle dégradation.** Les seuils, les RASED, les maîtres sup... les contractuels et malgré cela de nombreuses absences non remplacées... **ce n'est pas sans raison que la hiérarchie anticipe une « année difficile pour le terrain »... parce que jusqu'à présent c'était de la rigolade...**

